

REPUBLIQUE FRANCAISE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(article L. 121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal de la commune de Bandol se réunira en séance ordinaire du 1er trimestre 2026, **le vendredi 27 mars à 17h**, salle du conseil municipal, mairie annexe, rue Gabriel Péri – 83150 Bandol.

Fait à Bandol, le 23 mars 2026



Le Maire,

- 1 Installation du conseil municipal
- 2 Election du maire
- 3 Détermination du nombre des adjoints
- 4 Election des adjoints